



Soutenir l'investissement et la création d'emplois des PME



28/04/2014 – Date de début du projet

27/04/2016 – Date de fin du projet

EMPLOI ET PROSPÉRITÉ PARTAGÉE, LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS – Secteurs

MOZAMBIQUE – Localisation

GARANTIE ARIZ – Outil de financement

2 000 000 USD, SOIT 1 639 344 EUR – Montant du financement

BANCO COMMERCIAL E DE INVESTIMENTOS (BCI) – Bénéficiaires

CONTEXTE

Seule 30 % de la population mozambicaine avait accès à des services financiers formels en 2014, niveau le plus faible de la région. L'accès au crédit demeure particulièrement difficile (seulement 6 % des habitants ayant un crédit auprès d'une institution financière formelle), surtout pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui sont peu desservies par les banques commerciales et les institutions de microfinance (IMF).

Les banques ont de fortes exigences en termes de garanties ; peu de PME sont aujourd'hui en mesure d'y faire face. Plus de 75 % des PME n'ont ainsi pas accès au crédit auprès d'une institution financière formelle car celle-ci considère ce segment trop risqué voire non bancable. Cela a pour conséquence de freiner la croissance de ce segment d'entreprise, pourtant essentiel au développement économique du pays.

L'objectif de la garantie ARIZ est de lever ces barrières pour les PME en réduisant les exigences de garanties, via un mécanisme de partage du risque de crédit avec les institutions financières (banques ou IMF).

DESCRIPTION DU PROJET

L'AFD a accordé à la Banque Commerciale et d'Investissements (BCI) une garantie de portefeuille de 2 millions de dollars (garantie ARIZ) attachée à la ligne de crédit aux PME de femmes entrepreneures. La garantie permet de couvrir les prêts :

- D'un montant en monnaie locale équivalant à entre 10 000 et 300 000 euros ;
- De maturité comprise entre 1 et 5 ans ;
- Visant à l'acquisition et / ou à la création d'actif(s) amortissable(s) ;
- À l'exclusion du financement de certains secteurs comme les jeux, la production d'alcool, de tabac, etc.

La garantie d'ARIZ permet de couvrir jusqu'à 50 % du montant de chaque prêt. C'est une garantie dite en perte finale, destinée à couvrir le risque de perte finale de la banque, c'est-à-dire après tous ses efforts de recouvrement. Dès lors que le prêt est déclaré en défaut et à la demande de la banque, une avance partielle sera néanmoins payée.

IMPACT DU PROJET

Ce projet permettra à la BCI :

- d'augmenter son portefeuille de crédits aux PME, spécifiquement de femmes entrepreneures, en leur facilitant les conditions d'accès à des financements de moyen terme (maturité jusqu'à 5 ans) ;
- de diversifier son portefeuille de crédits, tant en termes de secteurs que de répartition géographique.

De manière générale, le mécanisme ARIZ contribuera ainsi à l'approfondissement du marché financier au Mozambique et à réduire le « gap » dans l'offre de crédit aux PME.

© Choose Africa | 28 avril 2014